

Nam.R

Société Anonyme au capital de 1 165 023 euros
Siège social : 200 rue de la croix Nivert 75015 Paris
832 380 737 RCS Paris
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS DU 31 DECEMBRE 2024
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société, des résultats de cette activité, des perspectives et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice 2024. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport de gestion intègre également le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

A titre préalable, il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.232-1 IV du Code de commerce les petites entreprises n'ont plus l'obligation d'établir un rapport de gestion. Sont visées les sociétés commerciales pour lesquelles, au titre du dernier exercice comptable clos, deux des trois seuils suivants ne sont pas dépassés (art. L 123-16 et D. 123-200 du Code de commerce):

- **Total du bilan : 7,5 millions d'euros**
- **Montant net du chiffre d'affaires : 15 millions d'euros**
- **Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice : 50**

La Société n'excédant que le seuil du total bilan (1 337 706 euros au 31 décembre 2024), elle n'est pas soumise à l'obligation légale d'établir un tel rapport. Toutefois, elle doit établir un tel rapport conformément aux règles de marché d'Euronext Growth.

1. Activité et Évènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

A) Évènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

1. ELEMENTS JURIDIQUES

Attribution d'Actions Gratuites (AGA):

Le Conseil d'administration du 2 novembre 2021, a décidé, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2021 dans sa 17^{ème} résolution, l'attribution de 54.504 actions gratuites à certains bénéficiaires déterminés.

L'attribution des actions gratuites est divisée en cinq tranches distinctes et la date à laquelle les actions gratuites de chaque tranche sont définitivement attribuées est la suivante :

- **Tranche 1 (1/3 des actions gratuites attribuées) : le 2 novembre 2022 ;**
- **Tranche 2 (1/6 des actions gratuites attribuées) : le 1^{er} janvier 2023 ;**
- **Tranche 3 (1/6 des actions gratuites attribuées) : le 1^{er} juillet 2023 ;**
- **Tranche 4 (1/6 des actions gratuites attribuées) : le 1^{er} janvier 2024 ;**
- **Tranche 5 (1/6 des actions gratuites attribuées) : le 1^{er} juillet 2024.**

Les bénéficiaires ne deviendront effectivement propriétaire des Actions Gratuites de chaque tranche qu'à la date d'attribution définitive applicable (cf paragraphe ci-avant), uniquement si ces derniers ont conservé le statut de salarié de la Société sans interruption jusqu'à la date d'attribution définitive applicable, c'est-à-dire pendant toute la période d'acquisition de la tranche concernée, conformément aux dispositions prévues par le Règlement du Plan.

Le Conseil d'administration a décidé d'imposer des périodes de conservation comme suit:

- Pour rappel, les actions gratuites issues des Tranche 1,2 et 3 devaient être conservées jusqu'au 2 novembre 2023. Les actions gratuites issues des Tranche 4 et 5 ne seront soumises à aucune période de conservation.

En conséquence, les actions seront librement cessibles par les bénéficiaires à l'issue de chaque période de conservation, sous réserve des dispositions légales.

Rappel Tranche 1 (2022)

Par décision en date du 15 novembre 2022, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 14 846 actions gratuites (tranche 1) au profit de 19 bénéficiaires désignés. Le Conseil d'administration a également constaté que 3.130 actions gratuites étaient caduques au regard de la non-réalisation de la condition de présence pour 7 bénéficiaires.

Rappel Tranche 2 (Janvier 2023)

Par décision en date du 9 janvier 2023, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 4.460 actions gratuites (tranche 2) au profit de 18 bénéficiaires désignés. Le Conseil d'administration a également constaté que 21.871 actions gratuites étaient caduques au regard de la non-réalisation de la condition de présence pour 8 bénéficiaires.

Le Conseil d'administration a décidé de couvrir cette attribution définitive par la remise d'actions nouvelles. Cette attribution a eu pour conséquence l'augmentation du capital de la Société d'un montant de 892 euros.

Rappel Tranche 3 (Juillet 2023)

Par décision en date du 30 juin 2023, le Conseil d'administration a donné tous pouvoirs à Madame Chloé Clair dans le cadre des tranches 3 à 5 du plan d'attribution gratuites d'actions du 2 novembre 2021 en vue de constater, à la date d'attribution définitive, la réalisation de la condition de présence, constater, en conséquence, l'attribution définitive des actions gratuites et procéder aux formalités corrélatives, constater l'augmentation de capital résultant de l'attribution définitive sous forme d'actions nouvelles et procéder à la modification corrélative des statuts, plus généralement, prendre toutes les décisions nécessaires.

Par décision en date du 2 juillet 2023, Madame Chloé Clair a constaté l'attribution définitive de 3.618 actions gratuites (tranche 3) au profit de 15 bénéficiaires désignés. Madame Chloé Clair a également constaté que 3.222 actions gratuites étaient caduques au regard de la non-réalisation de la condition de présence pour 12 bénéficiaires.

Madame Chloé Clair a décidé de couvrir cette attribution définitive par la remise d'actions nouvelles. Cette attribution a eu pour conséquence l'augmentation du capital de la Société d'un montant de 723,60 euros.

Tranche 4 (Janvier 2024)

Par décision en date du 2 janvier 2024, Madame Chloé Clair a constaté l'attribution définitive de 2.728 actions gratuites (tranche 4) au profit de 10 bénéficiaires désignés. Madame Chloé Clair a également constaté que 26.252 actions gratuites étaient caduques au regard de la non-réalisation de la condition de présence pour 15 bénéficiaires.

Madame Chloé Clair a décidé de couvrir cette attribution définitive par la remise d'actions nouvelles. Cette attribution a eu pour conséquence l'augmentation du capital de la Société d'un montant de 545,60 euros.

Tranche 5 (Juillet 2024)

Par décision en date du 1er juillet 2024, Madame Chloé Clair a constaté l'attribution définitive de 2.600 actions gratuites (tranche 4) au profit de 10 bénéficiaires désignés. Madame Chloé Clair a également constaté que 26.252 actions gratuites étaient caduques au regard de la non-réalisation de la condition de présence pour 15 bénéficiaires.

Madame Chloé Clair a décidé de couvrir cette attribution définitive par la remise d'actions nouvelles. Cette attribution a eu pour conséquence l'augmentation du capital de la Société d'un montant de 520 euros.

Au 31 décembre 2024, il ne reste plus d'AGA à attribuer (cf. Tableau de situation ci-dessous).

AGA 2021		Situation au 31 décembre 2024	
Attribution initiale	54 504	A	
Total distribué	28 252	B	
Restant à octroyer	0	C	
<i>Sous total</i>	<i>28 252</i>	<i>B+C</i>	
Caduc	26 252	D	
Vérif	0	A-(B+C)-D	

Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) :

BSPCE1 :

Il est rappelé que conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale de la Société en date du 13 mai 2019, le Conseil d'administration a décidé, par décision en date du 13 mai 2019, d'émettre 30.555 BSPCE1 de la Société donnant droit à 152.775 actions. Ces BSPCE1 sont exerçables du 12 mai 2019 au 12 mai 2024.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 1^{er} juillet 2020, a constaté l'exercice des 3.333 BSPCE1 ayant donné lieu à la souscription de l'émission des 3.333 actions ordinaires nouvelles¹.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 21 septembre 2021, a constaté l'exercice des 8.333 BSPCE1 ayant donné lieu à la souscription de l'émission de 41.665 actions ordinaires nouvelles.

Il est également rappelé que 13.333 BSPCE1 étaient caduques au regard de la non-réalisation de la condition de présence pour 2 bénéficiaires.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 15 février 2024, a constaté l'exercice de 5.556 BSPCE1 donnant accès à 27.780 actions nouvelles de valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31 décembre 2024, il ne reste plus de BSPCE1 en circulation.

BSPCE2022 :

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale de la Société en date du 15 juin 2022, il a été décidé, par décision en date du 09 septembre 2022, l'émission et l'attribution de 88 344 BSPCE2022 de la Société. Ces BSPCE2 sont exerçables du 9 février 2022 au 9 septembre 2032.

Il est rappelé que 49.521 BSPCE2022 étaient caduques au 31 décembre 2024 au regard de la non-réalisation de la condition de présence pour 17 bénéficiaires.

Il est précisé que 81.524 BSPCE2022 étaient caduques au regard de la non-réalisation de la condition de présence pour 26 bénéficiaires au 21 octobre 2025.

Il reste en circulation 6.820 BSPCE2022 au profit de 2 bénéficiaires à un prix d'exercice de 4,28 euros.

Plan de licenciement pour motif économique :

Dans le cadre d'une réorganisation de namR en novembre 2024, 9 (neuf) postes CDI étaient à supprimer, en plus du non-renouvellement des alternants data engineering et développement front end.

En l'absence de reclassement possible des salariés visés, le licenciement pour motif économique de 9 (neuf) personnes a été mis en œuvre avec l'accès au dispositif de CSP (Contrat de Sécurisation Professionnel) pour les personnels impactés. Le coût des CSP pour les 9 etp est de 200.794 euros auxquels s'ajoutent 94.532 euros au titre des indemnités (CP/RTT, prime de volontariat, prime de licenciement.)

¹ Cet exercice de BSPCE a eu lieu avant la décision du 25 mai 2021 de « Division de la valeur nominale des actions par 5- Multiplication corrélatrice du nombre d'actions composant le capital social - Modifications statutaires corrélatives »

ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE

Nam.R est une société Greentech française créée en 2017, ayant développé une base de données enrichies appelées attributs, permettant de caractériser les potentiels de transformation écologique de tous les bâtiments d'un territoire.

Nam.R est un acteur clé pour relever les défis de l'atténuation de l'empreinte carbone (décarbonation) et de l'adaptation au changement climatique des bâtiments actuels pour qu'ils soient encore vivables en 2050. Nam.R s'appuie sur la puissance du Big Data pour être capable de décrire des millions de bâtiments, du point de vue de leur morphologie, de leur contexte et de leur environnement. Grâce à l'utilisation des meilleures technologies de Machine Learning et de Computer Vision, les solutions développées par Nam.R apportent des réponses spécifiques pour chaque logement : quels travaux de rénovation énergétique effectuer ? quelle énergie renouvelable, solaire ou géothermique, est la plus pertinente ? quel est le niveau de vulnérabilité aux risques climatiques, et quelle est la meilleure solution de prévention ? Nam.R est un partenaire de référence des acteurs qui ont le plus de leviers pour massifier ces actions auprès des particuliers : les institutions publiques, les assureurs, les banques et plus largement tous les acteurs intervenant sur un portefeuille immobilier d'envergure.

1) Résultats Annuels 2024

Le chiffre d'affaires 2024 s'élève à 2.897 k€.

Les comptes annuels ont été arrêtés lors du **Conseil d'administration du 7 novembre 2025**.

En milliers d'euros	2024	2023	Var %
Chiffre d'affaires	2 897	1905	+52%
Production immobilisée	0	2 352	NS
Subventions et autres produits	9	55	-83%
Produits d'Exploitation	2 916	4 342	-32%
Autres achats et charges externes	1 926	1 658	+16%
Charges de personnel	4 228	4 574	-8%
Excédent Brut d'Exploitation	(3 317)	(2 005)	64%
DAP	2 319	2 327	0%
Résultat d'Exploitation	(5 702)	(4 306)	32%
Résultat Net	(8 238)	(4 034)	104%

Une dynamique commerciale maintenue sur l'année 2024

Après une année 2023 en nette progression, la dynamique de croissance du premier semestre 2024 (1,6 million d'euros) s'est poursuivie au cours du second semestre permettant d'atteindre un chiffre d'affaires de 2,9 millions d'euros.

Malgré une fin d'année 2024 à la conjoncture économique et politique difficile, la société a su générer des revenus notamment avec des prestations et des livraisons de données complétant les revenus de licences des plateformes Ecoclik ou API d'accès aux données de son Digital Twin.

Les produits, prestations et la stratégie commerciale développées par les équipes ont consolidé son activité et le chiffre d'affaires sur ces quatre secteurs stratégiques : Public et Collectivités 25%, Banques 32%, Assurances 29% et Acteurs au service des bâtiments 14%.

La société a poursuivi le développement de son nouveau produit : Ecoclik RGA. Cette première évolution de la plateforme, au-delà de la rénovation énergétique, vise à accompagner la prévention des risques de sécheresse et ses conséquences sur les habitats. Cette solution dédiée au risque renforce le potentiel commercial sur les secteurs banques, des gestionnaires de portefeuilles ou des délégataires de services publics.

Une amélioration du chiffre d'affaires et un contrôle des charges, masqué par une dépréciation des immobilisations incorporelles

Sur l'année 2024, La Société a opté pour l'inscription à l'actif des frais de recherche et développement. Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale. Le compte de résultat 2024 n'intègre pas de production immobilisée (contre 2.352K€ un an auparavant). Un test d'impairment a été réalisé en cas d'indice de perte de valeur. Ce test a été réalisé sur la base d'un EbitDA cash prévisionnel des trois années de la Société. Ce test a présenté une valeur négative. En conséquence, les dépenses de R&D représentant 1.892 K€ n'ont pas été activées et sont donc présentes dans les charges conformément aux critères d'activation exigés par le Plan Comptable Général. Dans le prolongement de ce choix, il a été opéré une dépréciation intégrale des immobilisation incorporelles 2022 et 2023 ; les dépenses de R&D présentant une valeur nette comptable non nulle à la clôture ont été dépréciées intégralement pour une montant de 2.234 K€.

En incluant les subventions obtenues sur la période, les produits d'exploitation s'élèvent à 2.916 K€, contre 4.342 K€ sur la période comparable, en baisse de 32%, liée à la non-comptabilisation de la production immobilisée.

Les autres achats et charges externes, à hauteur de 1.926 K€, sont en hausse de 16,13%. Cette augmentation s'explique à la fois par un besoin de sous-traitance ou de prestations externalisées dans le cadre de la réalisation de contrat client.

Les charges de personnel sont en baisse de 8% sur l'exercice et s'élèvent à 4.228 K€ contre 4.574 K€ en 2023. Les salaires et traitements sont en baisse de 9% à 3.105M€, tandis que les charges sociales ne diminuent que de 2% en raison de la fin de l'exonération de charges liées au statut de Jeune Entreprise Innovante. A fin décembre 2024, les effectifs représentent 32 équivalents temps plein, soit une baisse de 9 équivalents temps plein par rapport à fin juin 2024, à la suite de la mise en œuvre d'un plan de départ visant à réduire les charges sur l'année 2025.

Sur l'année 2024, l'Excédent Brut d'Exploitation ressort négatif à 3.317 K€ contre 2.005 K€ enregistrée en 2023. Au total, NamR affiche une perte nette de 8.238 K€ au 31 décembre 2024, contre une perte de 4.034 K€ sur l'année 2023.

Situation financière fin 2024

Au 31 décembre 2024, la trésorerie s'établissait à 128K€, auxquels il faut ajouter 397K€ de créances clients.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 211 K€ et les dettes fiscales et sociales à 1 416 K€. La dette financière (emprunts bancaires et comptes courants), au 31 décembre 2024 s'établissait à 6 007K€, dont 1 748K€ exigibles à moins d'un an auprès des établissements de crédit.

La cession d'actifs à la société Addactis n'ayant pu être finalisée pour fin 2024, la société a négocié, au premier trimestre 2025, avec l'acheteur des avances pour 290K€ et une avance remboursable à la cession par la Caisse de Dépôt pour un montant de 315K€. Ces avances venues compléter les facturations de premier semestre 2025 ont permis à la Société de poursuivre son activité jusqu'à la réalisation de la cession et aux versements de prix de cession en mai et juillet 2025.

2) Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les produits d'exploitation se sont élevés pour leur part à 2.917.894 euros.

Les différents postes sont les suivants :

• Le chiffre d'affaires net :	2.897.512 €
• Production immobilisée :	0 €
• Subventions d'exploitation :	8.500 €
• Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	9.741 €
• Autres produits	2140 €

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à 8.620.480 €.

Les différents postes sont les suivants :

• Autres achats et charges externes	1.926.024 €
• Impôts, taxes et versements assimilés	67.819 €
• Salaires et traitements	3.105.487 €
• Charges sociales	1.123.305 €
• Dotations aux amortissements sur immobilisations	2.319.049 €
• Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant	
• Autres charges	78.793 €

L'exploitation a ainsi engendré un résultat d'exploitation de (5 702 586) euros.

Les produits financiers se sont élevés pour leur part à 53.316 euros et les charges financières se sont élevées pour leur part à (262.374) euros, engendrant un résultat financier de (209.057) euros.

Le résultat courant avant impôts s'élève à (5 911 643) euros.

Les produits exceptionnels se sont élevés pour leur part à 87.783 euros et les charges exceptionnelles se sont élevés pour leur part à 2.753.489 euros, engendrant un résultat exceptionnel de (2.665.705) euros.

Compte tenu du crédit impôt recherche d'un montant de 339.370, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par une perte nette comptable de (8.237.979) euros.

Au 31 décembre 2024, la Société employait 32 salariés (ETP).

3) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit la somme de (8.237.979) euros, en totalité au compte Report à nouveau, qui est ainsi porté d'un montant débiteur de (12.163.217) euros à un montant débiteur de (20.401.196,53) euros.

4) Capitaux propres

Il est rappelé que conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 15 juin 2023 a constaté que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ont fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Les capitaux propres au 31 décembre 2024 s'élèvent à (8.118.545) € et restent inférieurs à la moitié du capital social.

5) Tableau des résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Le tableau des résultats financiers sur les 5 derniers exercices est présenté en Annexe 1.

6) Montant des dividendes et revenus distribués au cours des trois derniers exercices sociaux

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende, ni revenu n'a été distribué lors des trois exercices précédents.

7) Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, non déductible du résultat fiscal, à hauteur de 53842 euros.

8) Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Conventions approuvées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et au début de l'exercice 2025 (et, depuis que la Société est une société anonyme, préalablement autorisée par le Conseil d'administration)

a. CONVENTION D'AVANCE EN COMPTE COURANT D'ACTIONNAIRES

CCA Gregory Labrousse

Le compte courant d'associé entre l'actionnaire Gregory Labrousse et la société Nam.R relève du régime des conventions réglementées. Ce compte courant ne fait l'objet d'aucune rémunération et présente un solde au 31/12/2024 de 744.655 euros.

CCA Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires)

Il a été signé le 15 décembre 2023, une convention d'apport en compte courant d'associé entre l'actionnaire Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) et la société Nam.R.

Par cette convention, l'Actionnaire s'engage à mettre à la disposition de la Société, en une fois, au plus tard le 31 janvier 2024 par voie d'avance en compte courant, une somme globale de 1.500.000 euros (.

L'Avance portera intérêt au taux annuel de 12%.

Par exception, ce taux annuel de 12% sera rétroactivement ramené à 8% en cas de remboursement anticipé selon des modalités définies dans la convention.

La présente Convention est entrée en vigueur à compter de sa signature et demeurera en vigueur jusqu'au complet remboursement de l'ensemble des sommes dues par la Société au titre de l'Avance.

b. CONVENTION DE SUBORDINATION se rapportant aux comptes courants de la Société

Il a été signé le 15 décembre 2023, une convention de subordination se rapportant aux comptes courants de la Société entre les actionnaires Gregory Labrousse, la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) et la société Nam.R.

Par cette convention, la Société reconnaît que ses dettes et obligations à l'égard de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS au titre de l'Avance en Compte Courant prévalent et doivent être payées et acquittées en priorité par rapport à ses dettes et obligations envers le Créditeur subordonné au titre de sa Crédence subordonnée.

Le Conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 7 décembre 2023 a autorisé le principe de la présente convention de subordination de créance ainsi que la convention d'apport en compte courant d'associé.

Conventions approuvées au cours d'exercices précédent l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

9) Activité en matière de recherche et de développement

La Société a fait le choix de ne pas inscrire à l'actif les frais de recherche et développement au titre de l'exercice 2024. Ces activités ont consisté dans le développement et l'amélioration des Modèles et Moteur de règles métier, et la poursuite de travaux sur les produits (*plateforme et modules*) notamment Ecoclik et son volet risque RGA (Retraits & Gonflements des Argiles).

Bien que ces dépenses engagées puissent être considérées comme des frais afférents à des projets nettement individualisés, la rentabilité commerciale n'ayant pu être démontrée sur les 3 prochaines années (2025 à 2027), la Société n'a pu les inscrire en production immobilisée.

La durée d'amortissements des projets passés, affectant la dotation aux amortissements de l'année, reste inchangée :

- **Projets relatifs à la production de données : 2 ans (*projet DataStrategy-Stratégie data*)**
- **Projets relatifs au développement d'outils : 3 ans (projets Proprietary Attributes - Attributs propriétaires ; One Engine - Intéropérabilité de référentiels, Fill-Up Engine - Modèles et Moteur de règles)**
- **Carte 3D : 4 ans**
- **Développement produit (*plateforme et modules*) : 5 ans**

La Société bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 339 k€ au titre de l'exercice 2024.

10) Tableau de créances, dettes et échéances de paiement

Le tableau de créances, dettes et échéances de paiement est présenté en Annexe 2.

11) Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible et effectue un suivi régulier de ses sources de financement afin d'assurer une liquidité suffisante à tout moment.

Liste de l'ensemble des prêts de la Société :

- **PGE d'un montant de 1.500.000 euros auprès de la BPRI**

- **PGE de 500.000 euros auprès de la BNP**
- **Prêt Innovation R&D de 500.000 euros auprès de la BPI**
- **Prêt Innovation de 500.000 euros auprès de la BPI**
- **PAI de 500.000 euros après la BPI**
- **PGE de 800.000 euros auprès du Crédit Mutuel**
- **PGE 2021 de 1.000.000 d'euros auprès de la BPRI**

Soit un montant global de prêt de 5.300.000 euros

Au 31 décembre 2024, la dette bancaire ressort à 3.574.129 euros.

Les autres facteurs de risques et d'incertitudes de la Société sont liés au ralentissement de l'économie, en particulier en France où sont localisés ses clients, et à une remise en cause par certains acteurs publics et privés d'investissements dans les projets environnementaux. A ce stade, la Société n'a pas identifié d'impact immédiat sur son activité.

Continuité exploitation :

Pour assurer sa continuité d'exploitation sur l'exercice 2025, la Société comptait sur plusieurs leviers : un plan de réduction de sa masse salariale et de ses charges (notamment locatives) mis en œuvre fin 2024, la cession d'actifs, une réorganisation de sa dette bancaire et une augmentation de capital.

Le scénario initial prévoyait de maintenir une trésorerie et une capacité d'investissement après la cession d'une partie de ses actifs liés au produit Shop sur le segment de l'assurance. La cession à Addactis, d'un montant de 4,2 millions d'euros, entraîne la sortie de ce marché et prive l'entreprise d'un million d'euros de chiffre d'affaires annuel. Cette opération a pour autant été validée par le conseil d'administration car elle devait permettre à la Société de réduire significativement son endettement, de se recentrer sur les produits plateforme et d'optimiser son actif technologique sur les besoins de ses secteurs privilégiés, à savoir la banque et les collectivités. La continuité d'exploitation de la Société sur l'exercice 2025 était conditionnée à un réaménagement de ses échéances bancaires, dont l'accord de principe avait été obtenu en décembre 2024.

Dans le cadre d'une homologation globale de cette cession les banques sont revenues sur leur engagement et ont exigé un remboursement partiel immédiat accompagné d'un rééchelonnement jusqu'à décembre 2025 de la dette générée pendant la période de « stand still ». Ce revirement a généré un décaissement supplémentaire de plus d'un million d'euros par rapport aux prévisions initiales. Parallèlement à cette session, une augmentation de capital était prévue pour assurer la pérennité de la Société au-delà de l'exercice 2025.

Cependant, l'instabilité gouvernementale, un environnement économique peu favorable aux levées de fonds et une performance financière mitigée de la Société ont empêché la réalisation de cette augmentation de capital au 3e trimestre 2025.

En outre, la Société a connu un changement de gouvernance avec le départ de M. Labrousse de ses fonctions de Président Directeur Général. Son successeur, Charles-Henry Tranié, qui a pris ses fonctions le 1^{er} août 2025, a mené, dès son arrivée, un audit global et une profonde réorganisation des équipes et de l'offre de la Société.

Le 1^{er} octobre 2025, la Société a déposé une déclaration de cessation des paiements (DCP) devant le tribunal des affaires économiques de Paris (TAE de Paris). Une première audience s'est tenue le 22 octobre au cours de laquelle le TAE de Paris a souhaité obtenir un complément d'informations sur le niveau de trésorerie de la Société afin de déterminer la possibilité pour celle-ci de soutenir une période d'observation de six mois dans le cadre de l'ouverture éventuelle d'un redressement judiciaire. Une seconde audience s'est tenue le 12 novembre dernier à l'issue de laquelle le TAE de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois.

Les activités de la Société se poursuivent au cours de cette période d'observation. La Société continue à servir ses clients avec ses différentes solutions technologiques, notamment la plateforme Ecoclick, sans aucune baisse du niveau des prestations. La Société travaille actuellement à un plan de développement à 5 ans, à la fois en renforçant ses actifs technologiques dans la donnée, l'intelligence artificielle et la cartographie, et ses opportunités de marché via de nouvelles offres produit.

12) Succursales

Notre Société ne détient aucune succursale.

13) Filiales et participations

Notre Société ne détient aucune participation au sein d'une autre société.

14) Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

La société détient 9 814 actions propres au cours du 31/12/2024 de 0.32 € par action.

Toutes ces actions ont été affectées à l'objectif de l'animation du cours dans le cadre du contrat de liquidité, il n'y a pas eu d'opération en dehors du contrat de liquidité.

Les mouvements au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Achats de 49 300 actions
- Cessions de 46 879 actions.

Les mouvements ont généré une moins-value nette de 1K€. A la clôture, une provision a été comptabilisée au titre de la moins-value latente constatée.

Exercice 2024	Achat	Vente
Nombre d'actions	49 300	46 879

Nam.R a mis en œuvre un contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures à compter du 15 juin 2021. Ce contrat de liquidité est conforme au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/1052 complétant le Règlement MAR, des articles L. 22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de commerce.

En vigueur à compter du 15 juin 2021, il a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des actions de la société Nam.R, cotées sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0014003J32 et le mnémonique ALNMR.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- **600 actions,**
- **43.355,51 euros en espèces**

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions visées dans la pratique de marché applicable.

Au 31/12/2024, le solde du compte de liquidité est de 15,9 k€.

Actionnariat nominatif et droits de vote	
Nb total d'actions alnmr	5 792 007
Nb total de titres noninatifs	4 741 241
Titres en vote simple	2 007 756
Titres en vote multiple	2 733 485
Total de voix nominatif	7 474 726
Flottant	1 050 766
Actions du contrat de liquidité	7 393
Nb total de droit de vote	8 518 099

15) ACTIONNARIAT : Identité des titulaires de participations significative

Au 31 décembre 2024, l'actionnariat de Nam.R est composé de la manière suivante :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions en circulation	% du Capital.
Gregory LABROUSSE	1.794.885	30,81%
Chloe CLAIR	444.115	7,62%
ACTIONNARIAT SALARIE	16.186	0,18%
Société Générale Ventures	973.833	16,72%
Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires)	649.213	11,15%
Flottant	1.946.883	33,42%
TOTAL	5.825.115	100%

16) Franchissement de seuils

Pas de franchissement de seuils sur 2024.

17) Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2024, aucun salarié ou ancien salarié de la Société ne détenait d'action de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, ou dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise régi par le chapitre III de la loi n°88-1201 du 23 décembre 1988.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions nominatives détenues directement par les salariés de la Société s'élevait à 16.186.

18) Opérations réalisées sur les titres par les dirigeants, les hauts cadres non dirigeants et leurs proches

Aucune opération sur les titres de la Société ne donnant lieu à une déclaration, n'a été réalisée sur 2024.

19) Rapport sur le gouvernement d'entreprise

La Société respecte les exigences de gouvernance d'entreprise requises par la loi et a mis en place certaines règles en complément de ces exigences légales.

Le Conseil d'administration a ainsi décidé, lors de sa réunion du 10 février 2023 d'adopter un nouveau règlement intérieur prévoyant notamment :

- **que le Conseil d'administration doit comprendre au moins deux membres indépendants au regard des critères du Code AFEP/MEDEF,**
- **les règles de fonctionnement et les attributions du comité d'audit,**
- **la mise en place d'une procédure de révélation et de suivi des conflits d'intérêts,**
- **un devoir renforcé en matière d'information des administrateurs.**

Il est également précisé que certaines décisions sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, avec une majorité renforcée des deux-tiers des administrateurs présents ou représentés pour certaines d'entre elles.

20) Composition du Conseil d'administration, du comité d'audit et de la direction générale au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration était composé de :

- **Grégory Labrousse - Président du Conseil d'administration,**
- **Caisse des dépôts et consignations représentée par Michel LOUIS**
- **Société Générale Ventures représentée par Didier LALLEMAND –**
- **Arbia SMITI – Administratrice indépendante,**
- **Delphine DIRAT – Administratrice indépendante,**
- **Baptiste JOURDAN – Administrateur indépendant.**
- **Poste vacant (Démission de Celine WINANT PATERON – Administratrice indépendante)**

Il est précisé que **Celine WINANT PATERON** a démissionné de ses fonctions le 21 décembre 2024 (constaté par le CA du 26 décembre 2024)

Par ailleurs, il est précisé que les administrateurs suivants ont démissionné au cours de l'exercice 2025 :

- **Michel LOUIS** a démissionné de son mandat d'administrateur à effet au 12 mars 2025.

La liste des autres fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société est présentée en Annexe 3.

Il est également précisé qu'un comité d'audit a été constitué au cours de l'exercice 2023, sans changement sur 2024 et est composé de :

- **Monsieur Baptiste JOURDAN, Président du comité d'audit,**
- **SOCIETE GENERALE VENTURES, membre du comité d'audit,**
- **CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS, membre du comité d'audit.**

Le Comité est chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission ;

Il s'assure du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance. Le comité rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

Conventions réglementées

Les conventions réglementées sont précisées au paragraphe 9 du présent rapport.

21) Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Néant

22) Tableau de délégations

Le tableau figurant en Annexe 4 présente, de façon synthétique, les délégations accordées par les assemblées générales des actionnaires en cours de validité, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2024.

23) Modalités d'exercice de la direction générale

Suite à la démission Mme Chloé Clair le 26 décembre 2024, le Conseil d'administration du 26 décembre 2024 a décidé nommer de Monsieur Grégory Labrousse, actuellement Président du Conseil d'administration, en qualité de Président-Directeur Général de la Société.

Le Président-Directeur Général de la Société représente le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci ; il assume également le pouvoir de la direction générale et est, à ce titre, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il est précisé que le 30 juillet 2025, Les membres du Conseil d'administration prennent acte de la démission de **Monsieur Grégory Labrousse** de ses fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général de la Société.

En conséquence de la démission de **Monsieur Grégory Labrousse** de ses fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration décident de nommer **Monsieur Charles-Henry Tranié** en qualité de nouveau président du Conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur et directeur général de la Société, en date du 30 juillet 2025.

Annexe 1
Tableau des résultats financiers sur les 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2020	2021	2022	2023	2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	503 333	757 352	760 320	1 158 401	1 165 023
Nombre d'actions ordinaires	503 333	3 786 758	3 801 604	5 792 007	5 825 115
OPÉATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 608 467	1 562 207	939 132	1 905 464	2 897 513
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	682 474	(2 168 132)	(3 103 501)	(2 181 023)	(3 967 124)
Impôts sur les sociétés (CIR/CII)	766 073	691 306	541 601	473 558	339 370
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	203 144	(3 350 097)	(4 941 666)	(4 034 305)	(8 237 979)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux arnortissernets et provisions	2,88	(0,39)	(0,67)	(0,29)	(0,62)
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions Dividende par actions	0,40	(0,88)	(1,30)	(0,70)	(1,41)
Dividendes par action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	40	41	47	46	40
Masses salariales de l'exercice	1 933 668	2 836 845	3 194 218	3 435 691	3 105 487
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	579 940	876 101	1 126 826	1 138 544	1 123 305

Annexe 2
Tableau de créances, dettes et échéances de paiement

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice 2024												
	Article D. 441 I-1 : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I-2 : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	8					70	4					3
Montant total des factures concernées	15 748	185 219	156 410	21 979	550 980	1 008 649	225 641	30 300			100	30 400
% du montant total des achats H.T. de l'exercice	0,7%	8,0%	6,8%	1,0%	23,8%	43,6%						
% du C.A. H.T							6,5%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%

Annexe 3
Liste des fonctions et mandats exercés durant l'exercice

Mandataire social	Fonction	Date de la 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autre mandat et fonction exercés dans toute autre société au cours des 5 dernières années
Chloé CLAIR	Directrice Générale	30 avril 2021	Durée indéterminée (démission 26/12/2024) au	Administratrice de la société Ingerop	Néant
Grégory LABROUSSE	Président du Conseil d'administration	30 avril 2021	AGO 2027	Président de la SAS HAPPS Mandataire du GFII	Président de la SAS Nam.R Culture Map Associé Gérant de la SC Labrousse Holding
Michel LOUIS	Représentant permanent de Caisse des dépôts et consignations	Cooptation de la CDC le 10 février 2023 Ratification par l'Assemblée générale du 11 mai 2023	AGO 2027	Directeur d'investissement Direction de l'investissement Département transition numérique	Membre du conseil de surveillance de Joul Membre du comité stratégique de FlyView Paris Membre du comité stratégique de Grand Palais Immersif Membre du conseil de surveillance de Capveriant GmbH Membre du comité stratégique de Terradona
Didier LALLEMAND	Représentant permanent de Société Générale Ventures	Cooptation de la Société Générale Ventures le 10 février 2023 Ratification par l'Assemblée générale du 11 mai 2023	AGO 2027	Managing Director Société Générale Ventures	Administrateur de SG Forge (depuis 04/2020) Président du conseil de surveillance de Kwiper (depuis 11/2020) Administrateur de Moonshot Insurance (depuis 12/2020) Membre du conseil de surveillance de SGIS (09/2015 03/2020) Président du Conseil d'administration de Génébanque (06/2016 – 12/2022) Directeur Général de Treecor (05/22 – 12/22)
Arbia SMITI	Administrateur indépendant	15 juin 2023	AGO 2029	Founder & CEO @ ROSALY	Fondatrice et CEO @ Carnet de mode (2010- vendue en 2018)
Celine WINANT PATERON	Administrateur indépendant	15 juin 2023	AGO 2029 (démission 21/12/2024) au	Chief Marketing Officer @ Zeplug	CMO (Chief Marketing Officer) @ Thiga Head of Growth @ Alan Head of Marketing Europe @ Mangopay.com
Delphine DIRAT	Administrateur indépendant	15 juin 2023	AGO 2027	Senior Manager, Government Relations and Regulatory Strategy @ LSEG (London Stock Exchange Group)	Head of Issuers Policy @ AMF; oct. 2019 - mai 2021 Seconded National Expert, DG FISMA @ Commission Européenne ; oct. 2017 - oct. 2019
Baptiste JOURDAN	Administrateur	15 juin 2023	AGO 2027	Co-Founder & CRO Chief Revenue Officer @ TOUCAN-TOCO	GTM & Business Advisor @ Black WinchBlack Winchjanv. 2022-

Annexe 4

Tableau récapitulatif des autorisations et des délégations en matière d'augmentation de capital au 31 décembre 2024

Délégation donnée au Conseil d'administration	Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite sur la période
5 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023 : Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois à compter du 15 juin 2023, soit jusqu'au 14 août 2025	600.000 euros *(montant Néant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées) 15.000.000 € ** (montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital susceptibles d'être émis)	
6 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023 : Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)	26 mois à compter du 15 juin 2023, soit jusqu'au 14 août 2025	600.000 euros *(montant Néant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées) 15.000.000 € ** (montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital susceptibles d'être émis)	
7 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023 : Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois à compter du 15 juin 2023, soit jusqu'au 14 août 2025	600.000 euros dans la limite de 20% du capital par an *(montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées) 15.000.000 € ** (montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital susceptibles d'être émis)	
8 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023 : Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société	18 mois à compter du 15 juin 2023, soit jusqu'au 14 décembre 2024	600.000 euros * (montant Néant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées) 15.000.000 € ** (montant nominal des obligations et	

du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	autres titres de créance donnant accès au capital susceptibles d'être émis)
10 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2023	26 mois à compter du 3 % * du montant du capital Néant social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation,
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	jusqu'au 14 août 2025
12 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023:	18 mois à compter du 15 juin 2023, soit jusqu'au 14 décembre 2024
Autorisation à donner au Conseil d'administrateur en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	Le nombre total de BSPCE ne Néant peut donner droit à la souscription de plus 250.000 actions ordinaires de la Société, d'une valeur de 0,20 euros chacune***
13 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023	26 mois à compter du 15 juin 2023, soit jusqu'au 14 août 2025
Autorisation en matière d'attribution gratuite d'actions	500.000 actions ordinaires de la Néant Société, d'une valeur de 0,20 euros chacune (soit 100.000 euros) et en tout état de cause à 10% du capital à la date d'attribution***
7 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 :	18 mois à compter du 23 mai 2024, soit jusqu'au 22 novembre 2025
Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	600.000 euros * (montant Néant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées) 15.000.000 € ** (montant nominal des titres de créance)
9 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 :	26 mois à compter du 23 mai 2024, soit jusqu'au 22 juillet 2026
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel	3 % * du montant du capital Néant social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation

de souscription au profit des adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise

* Le montant nominal total du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le plafond global (11^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2023) **indiqué ci-dessous**.

** Le montant nominal total des titres de créances s'imputera sur le plafond global (11^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2023) **indiqué ci-dessous**.

*** Plafond commun de 500 000 actions de 20 centimes de valeur nominale

Limite globale du plafond des délégations (11 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2023)	Emissions concernées
900.000 euros	Montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme
30.000.000 euros	Montant nominal maximal des titres de créance sur la Société

Nam.R
Société Anonyme au capital de 1.165.023 euros
Siège social : 200, rue de la croix Nivert - 75015 Paris
832 380 737 RCS Paris
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 24 DECEMBRE 2025

(L 225-197- 4 du code de commerce)

1. État des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2024

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2024

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	Date de l'attribution définitive*	Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré**
AGA tranche 4	25 mai 2021	2/11/2021	9 247	2 728	2 janvier 2024	2 728
AGA tranche 5	25 mai 2021	2/11/2021	9 247	2 600	1 ^{er} juillet 2024	2 600

*Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré*** est de 5 328 (cumul des tranches 4 à 5).*

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2024

Néant

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la société au cours de l'année 2024

Aucune action n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la société au cours de l'année 2024.

3. Attributions consenties durant l'année 2024 aux cinq salariés de la société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :

Nous vous indiquons enfin le nombre et la valeur des actions qui ont été attribuées par notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en vertu de la décision du Conseil d'administration en date du 2 novembre 2021, statuant sur autorisation de l'assemblée en date du 25 mai 2021, à chacun des cinq salariés de notre Société, qui ne sont pas mandataires sociaux et dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

Salariés de la Société	Nombre	Type	Valeur*	Société
Annelise CASTRE SAINT MARTIN	1543 (794 & 749)	AGA tranche 4 et 5	0,81 et 1,44€	namR
Vincent BOCLE	1543 (794 & 749)	AGA tranche 4 et 5	0,81 et 1,44€	namR
Antoine GILON	1543 (794 & 749)	AGA tranche 4 et 5	0,81 et 1,44€	namR
Charles HUTIN-PERSILLON	222 (113 &109)	AGA tranche 4 et 5	0,81 et 1,44€	namR
Bastien HELL	222 (113 &109)	AGA tranche 4 et 5	0,81 et 1,44€	namR

* Valeur de l'action au 2 janvier 2024 et au 1er juillet 2024.

4. Attributions consenties par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés durant l'année 2024, à l'ensemble des salariés bénéficiaires :

Cf. État des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION